# VIe FORUM MONDIAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

## TRANSITION JUSTE, FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT ET SOLUTIONS TERRITORIALES

**Séville, Espagne – du 1er au 4 avril 2025**

## Déclaration finale

Le VIe Forum mondial de développement économique local (VIe FMDÉL) s'est tenu à Séville, en Espagne, du 1er au 4 avril 2025, quatre ans après le Ve Forum mondial, organisé virtuellement dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Le Forum revient en Andalousie, quatorze ans après la tenue de sa première édition, afin de renouveler et de renforcer le processus initié à partir des territoires, dans le but de promouvoir, à l'échelle mondiale, des politiques territoriales de développement économique local, dans le cadre de partenariats multipartites et multiniveaux.

Le VIe FMDÉL a réuni plus de 2 500 acteurs issus de plus de 100 pays, engagés dans le développement économique local. Parmi eux figuraient des représentants et des associations de gouvernements nationaux, régionaux et locaux ; des organisations et des réseaux de la société civile ; des entités de l'économie sociale et solidaire et de la finance solidaire (ESSFS) ; des agences et des programmes du système des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ; des agences de développement ; des représentants du secteur privé et du monde de la connaissance ; ainsi que des partenariats multipartites, entre autres. Le Forum s'est tenu autour du thème : « Transition juste, financement du développement et solutions territoriales ».

Dans un contexte marqué par la polarisation, les crises multiples, les discriminations intersectionnelles et les conflits locaux et internationaux, le VIe FMDÉL réaffirme l'impact transformateur du développement économique local dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

La convergence du Forum avec la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (FfD4), qui se tiendra du 30 juin au 3 juillet 2025, constitue une occasion de mettre en évidence et de réaffirmer le rôle des territoires et de leurs acteurs dans l'élaboration de solutions aux défis mondiaux auxquels notre planète est confrontée.

Le VIe Forum s'inscrit dans la continuité de nombreux espaces de concertation et de construction collective, ainsi que de forums régionaux organisés en amont. Il est l'aboutissement d'un processus auquel ont contribué des milliers d'acteurs du développement territorial et des politiques infranationales de développement économique local.

Les échanges ont porté sur des domaines thématiques tels que l'investissement dans les infrastructures, la sécurité et la souveraineté alimentaires, les soins et les services à la personne, les pratiques de passation des marchés publics, les incitations fiscales, la transition énergétique, l'écotourisme, l'économie circulaire, le travail décent, les partenariats entre pouvoirs publics et communautés ainsi que les partenariats public-privé. Ils ont également abordé les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), les systèmes bancaires et le crédit, les transferts de fonds des migrants, la consolidation de la paix et la transformation numérique.

Les discussions ont également porté sur les besoins et les défis propres à certaines catégories de population, notamment les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les peuples autochtones, ainsi qu'aux zones rurales et à des territoires spécifiques tels que les régions frontalières, les petits États insulaires en développement (PEID) et les villes intermédiaires.

Organisé durant l'Année internationale des coopératives, le Forum reconnaît la contribution positive des coopératives à la construction d'économies locales durables, inclusives et résilientes, conformément au thème de cette année : « Les coopératives construisent un monde meilleur ».

Sur proposition du Comité international, les délégations participant au VIe FMDÉL reconnaissent et adoptent la déclaration suivante :

1. Nous reconnaissons le Forum mondial de développement économique local comme une plateforme essentielle pour faire progresser des mesures concrètes face aux défis posés par les transitions écologique, numérique et sociale. Ces transformations sont porteuses d'opportunités, mais elles engendrent également de la précarité et des impacts inégalement répartis, en particulier dans les secteurs fortement féminisés, informels ou caractérisés par des situations de vulnérabilité.

1.1. Nous reconnaissons le rôle du Forum dans l'accompagnement de la transition vers l'économie formelle, en veillant à ce que les travailleurs et travailleuses puissent bénéficier de leurs droits au travail et d'une protection sociale. Nous soulignons l'importance de répondre aux crises provoquées par les conflits et les catastrophes au moyen du dialogue social et citoyen, ainsi que de la participation de l'ensemble des acteurs aux processus décisionnels. Nous réaffirmons l'urgence de renforcer les politiques publiques locales et régionales en faveur de l'emploi décent, de l'innovation, de la durabilité, de l'accès universel aux services publics et de la résilience économique et climatique à partir des territoires.

1.2. Nous appelons à promouvoir la justice sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes et l'inclusion, dans une perspective intersectionnelle qui reconnaisse les multiples dimensions des inégalités et garantisse la participation active des femmes, considérées comme des conditions essentielles d'un développement véritablement transformateur.

1.3. Nous encourageons également la promotion de secteurs économiques stratégiques contribuant à une triple transition juste et durable, tels que l'économie sociale et solidaire, les économies verte et bleue, les pratiques de passation des marchés publics, l'économie nocturne et l'économie du soin, ainsi que leurs interactions.

1.4. Nous appelons les acteurs de la coopération au développement à apporter un soutien résolu aux gouvernements locaux et régionaux, à leurs compétences et à leurs moyens de financement, en tant qu'éléments essentiels de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable. Nous sommes convaincus que seule la décentralisation, dans le strict respect du principe de subsidiarité, permettra de réaliser pleinement le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Nous réaffirmons la valeur du Forum en tant qu'espace de coopération entre les gouvernements locaux et régionaux, la société civile, le secteur privé, les investisseurs privés, les banques publiques de développement et les organisations internationales, afin de construire des solutions adaptées aux spécificités de chaque territoire. Nous plaidons en faveur d'une architecture financière juste, décentralisée et progressive, permettant de territorialiser les financements et de garantir des ressources suffisantes pour le développement économique local et la fourniture de services publics à l'ensemble des populations. Cette stratégie doit reposer sur les principes de subsidiarité, de responsabilité partagée et de justice fiscale, afin de permettre la mise en œuvre de politiques

génératrices de bien-être, de réduction des inégalités structurelles et de renforcement des systèmes productifs locaux dans une perspective de long terme.

3. Nous défendons des modèles économiques fondés sur le développement territorial, au moyen de politiques qui renforcent la production locale, la cohésion sociale, l'équilibre environnemental et l'équilibre entre les espaces urbains et ruraux. Il est urgent de développer les infrastructures, les services publics et les cadres institutionnels garantissant l'égalité des chances, les villes intermédiaires jouant à cet égard un rôle essentiel. Le bien-être des populations, la nature et la planète doivent être au cœur du développement économique, en articulant durabilité, égalité entre les femmes et les hommes et accès équitable aux ressources. L'économie du soin fait partie intégrante de cette approche globale et constitue l'un des piliers de la construction de territoires équitables et durables. Nous reconnaissons la contribution positive de l'économie sociale et solidaire au développement d'une économie du soin.

Pour ces raisons, nous considérons que :

**A) Les transitions multiples sont porteuses d'opportunités, tout en générant des défis qu'il convient de relever en matière de travail décent et de développement territorial. Leur prise en compte à travers les principes de justice sociale, de cohésion, d'équilibre et de soin est essentielle à l'avenir de nos territoires et de notre planète. L'accélération des transitions, en particulier numérique et climatique, affecte les territoires, contribuant parfois à la précarisation des emplois et, dans d'autres cas, à leur transformation. À cet égard :**

1. Nous reconnaissons le potentiel des territoires en tant qu'espaces de mise en œuvre de politiques multipartites et multiniveaux permettant de faire face aux conséquences du changement climatique et à ses répercussions sur un développement économique durable. La mise en œuvre de solutions énergétiques propres, avec la participation des acteurs territoriaux, ouvre de nouvelles perspectives pour les économies locales. Les nouvelles économies (bleue, orange, verte, etc.), ainsi que l'économie circulaire à l'échelle locale, doivent être encouragées par l'action publique et par des partenariats public-privé et public-société civile. Nous appelons à promouvoir des services publics essentiels de qualité qui intègrent ces perspectives et favorisent la création d'emplois décents et de qualité dans les territoires.

2. La coopération, notamment triangulaire, transfrontalière et Sud-Sud, constitue un instrument essentiel de collaboration entre les territoires et à l'échelle infranationale. La création de partenariats en faveur du développement économique territorial revêt une importance accrue dans les contextes de crise et de protectionnisme. Les acteurs infranationaux et territoriaux peuvent établir des passerelles permettant de faire progresser des stratégies communes et de relever des défis partagés, en plaçant les populations au centre des priorités et en favorisant les dynamiques économiques et commerciales. À ce titre, les agences de coopération doivent intégrer le développement économique, l'emploi et la transition juste parmi leurs axes prioritaires, en renforçant le financement de programmes et de stratégies dans ces domaines à l'échelle locale, dans une perspective de promotion des politiques, des instruments et des capacités infranationaux.

3. Renforcer les capacités des territoires et de leurs acteurs, tout en orientant les secteurs de la connaissance et de l'innovation vers les priorités territoriales, sur la base d'un développement économique local juste et durable, favorisant des économies qui prennent soin des personnes et de la planète. Développer et accompagner les talents, ainsi que la formation professionnelle et l'accès à l'emploi à l'échelle locale, grâce à des partenariats entre le secteur privé et le secteur public, en accordant une attention particulière aux jeunes et en favorisant l'inclusion et la cohésion sociales.

4. La transition numérique, y compris l'intelligence artificielle, offre également de nouvelles perspectives aux territoires. Son développement doit intégrer une dimension sociale et humaine, en favorisant des politiques qui contribuent à une transition maîtrisée en matière de formation, de renforcement des compétences et d'adaptation à de nouveaux emplois de meilleure qualité, tout en prévenant les fractures sociales et professionnelles susceptibles de toucher les personnes âgées ou les populations exposées au risque d'exclusion.

**B) La territorialisation du financement du développement implique de prendre en considération les territoires et leurs acteurs, en particulier les gouvernements locaux et régionaux, dans toute proposition future, et de les associer à l'élaboration de solutions visant à construire des territoires plus justes, équilibrés, cohésifs, durables, solidaires et tournés vers l'avenir. Des politiques et des stratégies garantissant un financement adéquat du développement économique local contribueront à la réalisation de cet objectif. À cet égard :**

1. Les gouvernements locaux et régionaux doivent impulser des politiques de promotion du développement économique local. À cette fin, la coordination avec l'État, la décentralisation des compétences — notamment en matière de développement économique local —, le transfert de ressources et l'élargissement des ressources financières propres sont fondamentaux. Le financement du développement économique local exige un accord entre les différentes parties prenantes et la participation des niveaux de gouvernement les plus proches des territoires. Le renforcement des instruments publics de promotion économique et de l'emploi, ainsi que des pactes territoriaux et de la coordination avec le secteur privé, notamment avec l'économie sociale et les entreprises ancrées dans leur territoire et engagées en faveur de celui-ci, doivent constituer des axes d'action prioritaires. Il convient également de promouvoir des mécanismes de réinvestissement territorial des bénéfices des entreprises dans le développement des territoires et le financement du développement économique local.

2. Dans le même esprit, des dispositifs d'incitations fiscales doivent être mis en place afin de faciliter et de promouvoir les investissements et les emplois de qualité à l'échelle locale et rurale, de renforcer les écosystèmes de financement des emplois verts et de développer des systèmes de financement alternatifs, dans lesquels l'économie sociale et solidaire joue un rôle majeur. Des initiatives telles que les Cadres nationaux intégrés de financement (INFF), proposés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), peuvent être déclinées à l'échelle locale sous la forme de Cadres intégrés locaux ou territoriaux de financement (ILFF) et jouer un rôle déterminant dans la territorialisation des Objectifs de développement durable (ODD).

3. La mobilité humaine est un phénomène historique inhérent à la condition humaine, qui contribue au partage des connaissances et enrichit la diversité dans son acception la plus large. Elle est également essentielle au développement économique local, en créant des liens entre les personnes et les possibilités d'emploi. Les interactions entre les transferts de fonds des migrants, les migrations et les systèmes financiers alternatifs constituent des leviers favorisant le développement et le financement des territoires d'origine.

4. Les administrations infranationales ont une responsabilité dans l'affectation des ressources publiques et, par conséquent, dans la gestion de leurs marchés publics. Les achats publics responsables et l'intégration de clauses sociales se sont révélés

être des leviers efficaces pour soutenir les entreprises territoriales ayant une vocation sociale et privilégiant le réinvestissement local, ainsi que pour favoriser la création d'emplois locaux de qualité au bénéfice des publics rencontrant les plus grandes difficultés d'insertion professionnelle, et notamment des femmes. Promouvoir la généralisation et l'intégration de ces pratiques contribue au financement du développement économique local dans les territoires.

5. Le financement des soins et de l'accompagnement des personnes doit constituer une priorité pour l'ensemble des administrations et relever également de la responsabilité des gouvernements infranationaux. Son développement dans les villes et les zones rurales, en complémentarité avec l'économie sociale et solidaire, favorise la création d'emplois de qualité, notamment pour les femmes, tout en reconnaissant le travail de soin traditionnellement accompli sans reconnaissance ni rémunération.

6. Le financement du développement économique local nécessite également des instruments de promotion du développement disposant d'une capacité d'autonomie et de ressources propres pour atteindre leurs objectifs. Les agences et autres instruments, qu'ils soient publics ou public-privé, jouent un rôle essentiel à l'échelle locale et rurale. Il convient donc de les soutenir et de faciliter les mécanismes permettant d'assurer leur financement et leur pérennité.

7. La finance éthique est devenue une alternative aux systèmes financiers traditionnels. Son ancrage territorial affirmé et ses liens avec l'économie sociale et solidaire facilitent l'accès à des financements équitables à l'échelle locale et communautaire, notamment pour les initiatives de petite et moyenne dimension. Sa promotion, le soutien institutionnel dont elle bénéficie et la création d'écosystèmes territoriaux favorables à son développement sont essentiels pour les économies locales. L'accès à des financements accordés à des conditions équitables doit être encouragé par les différents niveaux de gouvernement, tout en facilitant des initiatives de financement et de banque publique, ou des dispositifs similaires, pouvant coexister avec le système financier traditionnel. La responsabilité éthique à l'égard des territoires et de leur développement durable doit être clairement affirmée, en particulier dans un système financier caractérisé par d'importants bénéfices des entreprises, et être assortie de mécanismes permettant aux administrations publiques d'en garantir le respect.

**C) Nous revendiquons des politiques et des modèles économiques fondés sur le soin, qui placent les personnes et la planète au cœur de leur action et contribuent à la construction de territoires cohésifs. À cette fin :**

1. Les espaces ruraux s'affirment comme des territoires porteurs de durabilité pour l'avenir de la planète. Le développement de services de qualité, le renforcement des systèmes publics d'approvisionnement en eau en tant que garantie d'un droit humain, une agriculture durable créatrice d'emplois et mobilisant les nouvelles générations, ainsi que le développement rural fondé sur des stratégies de diversification économique et de l'emploi reposant sur la durabilité environnementale et la valorisation des spécificités territoriales, doivent être encouragés et définis en concertation avec l'ensemble des acteurs territoriaux. Les politiques visant à favoriser l'installation et le maintien des populations dans les territoires et à lutter contre la dépopulation permettront de réduire la pression exercée sur les grandes villes. Dans ce contexte, les villes intermédiaires, quelle que soit leur taille, jouent un rôle fondamental dans la structuration des territoires et la promotion d'économies locales diversifiées et solidaires.

2. Le développement économique local est fondamental dans les territoires en situation de crise. Faire de la reconstruction économique un engagement international prioritaire doit constituer un axe essentiel de l'action des agences de coopération et un levier de prévention des conflits. L'intervention dans les territoires frontaliers permet également de renforcer les synergies et de créer des dynamiques économiques qui contribuent à construire des communautés et des territoires.

3. Un changement de paradigme en matière de développement économique local est devenu incontournable. Il exige une réorientation qui place les personnes et la planète au cœur de nos priorités. Cela implique de dépasser les visions exclusivement économicistes pour adopter une approche holistique reconnaissant l'interdépendance de l'ensemble des êtres vivants, dans tous les territoires, tout en tenant compte de la fragilité de notre écosystème.

    a. La perspective du soin transforme déjà notre manière d'appréhender le développement économique. Elle nous éloigne des modèles exclusivement centrés sur la croissance pour nous conduire vers une approche privilégiant le bien-être dans toutes ses dimensions.

b. Le soin, entendu dans son acception la plus large, devient le principe directeur de cette transformation. Il englobe aussi bien la protection de l'environnement que la promotion de la justice sociale et du bien-être humain. Il ne s'agit pas uniquement de prendre soin des personnes au sens strict, mais également de prendre soin des espaces, de reconnaître la valeur économique du travail de soin, de prendre en compte celui-ci afin de réduire les inégalités sociales, de genre et territoriales, et d'investir dans des services publics de qualité.

c. Nous défendons ce changement de paradigme dans une perspective de responsabilité partagée, dans laquelle l'État, les gouvernements locaux, les entreprises, les acteurs du monde de la connaissance et la société civile collaborent afin de garantir le bien-être de toutes les personnes, partout, sans compromettre les ressources de la planète.

4. Nous devons poursuivre et renforcer les politiques en faveur de l'autonomisation économique des femmes, qui constitue le fondement d'un développement économique local inclusif et durable.

5. Nous devons approfondir notre engagement en faveur des jeunes et leur accorder une priorité accrue afin de garantir un avenir aux nouvelles générations, en leur assurant des possibilités de formation et d'emploi, notamment dans les domaines liés aux nouvelles économies, à l'innovation et à la transition numérique.

Le VIe FMDÉL a permis un débat fructueux ainsi qu'un échange de connaissances et de bonnes pratiques entre un large éventail d'acteurs issus de différents pays et territoires, aux rôles et aux fonctions diversifiés.

Pour assurer le suivi de ses travaux, nous considérons comme essentiels les éléments suivants :

i. Poursuivre la dynamique du FMDÉL, en renforçant son rôle dans l'agenda mondial et sa contribution aux processus multilatéraux en cours. Cette dynamique doit s'accompagner d'un renforcement de sa gouvernance et de la consolidation d'un partenariat multipartite solide et diversifié, éléments essentiels pour placer le développement économique local au cœur des solutions aux défis mondiaux.

ii. Garantir l'existence d'un Secrétariat mondial du FMDÉL stable et permanent, afin d'assurer la continuité du processus, de faciliter la coordination entre les acteurs, d'accompagner la mise en œuvre des engagements pris lors des différents Forums et de tirer pleinement parti des contributions des partenaires.

iii. Renforcer les liens entre le FMDÉL et les forums nationaux et régionaux consacrés au développement économique local, ainsi qu'avec d'autres espaces internationaux stratégiques, notamment le deuxième Sommet mondial pour le développement social, afin de renforcer le dialogue et la convergence des agendas, du niveau local au niveau mondial et inversement.

iv. Renforcer et développer le travail inter-forums du FMDÉL, en favorisant des espaces d'échange, de collaboration et de cocréation entre les acteurs et les organisations engagés dans le développement économique local. À l'issue du VIe FMDÉL, une dynamique est lancée en vue de structurer un espace collaboratif mondial réunissant les agences, les acteurs et les autres instruments de promotion du développement économique local. Placé sous la bannière du FMDÉL, cet espace aura pour vocation de mettre en réseau les réseaux, agences et instruments existants et de faciliter le dialogue, les échanges, la cartographie des initiatives, la formation et la coopération technique.

v. Engager le processus préparatoire du VIIe FMDÉL, en ouvrant un appel à candidatures pour son organisation et en définissant une feuille de route garantissant la continuité, l'inclusion et l'impact du Forum.

vi. Faire connaître le potentiel du développement économique local, qui prend naissance dans des lieux concrets en tant que réponse endogène à des opportunités et à des défis spécifiques, portée par des acteurs et des communautés engagés qui prennent des risques et établissent des liens entre eux. Pour contrer la concentration du capital et impulser un changement de paradigme, l'économie et son financement doivent être territorialisés et prendre leur point de départ à l'échelle locale, afin de devenir une source d'inspiration et un modèle à l'échelle mondiale. Dans cette perspective, les initiatives de coopération peuvent non seulement apporter un soutien et renforcer les capacités, mais également donner de la visibilité à la diversité des solutions existantes.

Enfin, nous soumettons expressément à la FfD4 et aux autres espaces multilatéraux les conclusions et la déclaration du VIe FMDÉL, ainsi que les propositions spécifiques suivantes en matière de financement du développement :

a. Reconnaître explicitement le rôle stratégique des gouvernements locaux et régionaux en tant que partenaires essentiels et premiers alliés des États nationaux dans la mobilisation de financements complémentaires aux ressources nationales et dans la mise en œuvre concrète d'un développement économique local durable et inclusif.

b. Mettre en place, dans le cadre du processus FfD, un espace intergouvernemental formel de suivi et d'échange consacré à la territorialisation des financements, afin de favoriser les progrès, d'inspirer les initiatives et de démultiplier l'action.

c. Garantir l'autonomie fiscale et la décentralisation afin de mobiliser les richesses locales et de créer un effet de levier pour le financement des investissements durables et résilients nécessaires à la préparation de l'avenir des populations, en particulier en matière de financement de l'adaptation des territoires.

d. Promouvoir l'intégration des villes et des régions dans l'architecture mondiale du financement par la création de « plateformes nationales pour la territorialisation des financements », susceptibles de prendre différentes formes et de s'inscrire dans les Cadres intégrés locaux de financement (ILFF) proposés par le PNUD.

e. Renforcer les capacités institutionnelles et structurelles des banques publiques nationales et infranationales de développement (banques des territoires), afin d'en faire de véritables infrastructures systémiques et la colonne vertébrale de l'intermédiation financière locale.

f. Créer et développer des capacités d'ingénierie financière publique grâce à l'émergence d'une nouvelle génération d'ingénieurs financiers territoriaux, chargés d'accompagner les gouvernements locaux et régionaux dans l'identification, la structuration et la préparation de projets viables et susceptibles d'être financés par des institutions financières publiques et privées.

g. Mettre en œuvre de manière systématique des mécanismes de réduction des risques (*de-risking*) pour les investissements infranationaux, afin d'accroître leur attractivité et d'accélérer leur financement.

h. Encourager les échanges horizontaux d'expériences et de solutions innovantes, ainsi que l'intégration et le déploiement à plus grande échelle des instruments de la finance sociale et solidaire dans les dispositifs de financement existants.

i. Promouvoir des solutions transformatrices en matière d'égalité de genre, centrées sur le soin et les réseaux de solidarité, dans l'ensemble de l'agenda du financement du développement. Il s'agit de favoriser des modèles de financement progressifs et durables, et de faire de l'investissement public dans la mise en œuvre de politiques et de systèmes de soins une priorité, en tant que composante essentielle du développement économique local. À cet égard, il convient d'élargir et de soutenir les travaux de l'Alliance mondiale pour les soins, en tant que plateforme mondiale multipartite, et de promouvoir une transformation de l'architecture financière mondiale fondée sur une société du soin, dans laquelle le bien-être, la durabilité de la vie et la justice sociale sont au cœur du développement.

Les membres et les organisations partenaires du Comité exécutif international du Forum mondial de développement économique local, conscients de la complexité et des défis liés à l'organisation du VIe FMDÉL dans le contexte actuel, expriment leur gratitude à l'ensemble des institutions et des personnes membres du Comité national pour leur engagement et leurs efforts, ainsi qu'aux habitants de l'Andalousie et de Séville pour leur hospitalité, qui ont rendu possible la tenue de cet événement.

Revenir dans la ville qui a vu naître le premier Forum constitue une source d'inspiration et donne un nouvel élan au processus ouvert, collaboratif et ancré dans les territoires du FMDÉL : un espace unique et indispensable.

Séville, Andalousie (Espagne), le 3 avril 2025